

Information sur l'audition

- Objet de l'audition : **Ordonnance de la FINMA sur la faillite des assurances**
Projet d'ordonnance et rapport explicatif
- Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet d'ordonnance.
- Délai de réponse : **30 juin 2012**
- Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Reto Schiltknecht
Einsteinstrasse 2
CH-3003 Berne
ou
reto.schiltknecht@finma.ch
- Forme de la prise de position : Merci de bien vouloir nous faire parvenir dans tous les cas une version électronique de votre prise de position (courriel ou support de données électronique).
- Publication de la prise de position : Sauf indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les personnes et entreprises qui lui adressent leur prise de position consentent à sa publication.
- Questions complémentaires : Reto Schiltknecht
Tél. +41 (0)31 327 19 21
reto.schiltknecht@finma.ch
- Contact médias : Tobias Lux
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch